

Le Vote Electronique, Oui ou Non?

Rop Gonggrijp

De l'association "Wij vertrouwen stemcomputers niet"
(Nous n'avons pas confiance dans les ordinateurs de vote)

La situation aux Pays-Bas avant 2006

- Premiers scrutins électronique dès les années 80
- Vote électronique largement répandu dans les années 90.
 - Principalement avec des ordinateurs 'Nedap' (90%)
 - un deuxième fournisseur apparait: SDU Uitgevers
- Le dernier législation en date est de 1997
- Amsterdam est la dernière grande ville a abandonner le bulletin papier

Procès-verbal type à l'issue d'un vote 'papier':

“Nous soussignés, assesseurs du bureau de vote, nous sommes bien assurés que l'urne était vide ce matin, nous l'avons vidée le soir sur la table, et nous avons fait le décompte des voix. Si fraude il y a, cela serait soit du fait d'un prestidigitateur de talent, soit de notre propre fait.”

(Aux Pays-Bas, le décompte des voix se fait au niveau des bureaux de vote)

Procès-verbal type à l'issue d'un vote 'électronique'

“Nous soussignés, assesseurs du bureau de vote, avons fait passer les électeurs un à un devant un appareil dont nous ignorons tout du fonctionnement. A l'issue du scrutin il en est sorti une fiche de décompte que nous avons agrafé au procès-verbal.”

Selon le gouvernement et les fabricants:

- Les manipulations mal-intentionnées des ordinateurs de vote sont quasiment impossibles.
- Il y a de nombreuses mesures de sécurité (non précisées)
- Tout a été contrôlé par l'entreprise
- Le contrôle citoyen n'est effectivement pas possible, mais il n'est pas nécessaire non plus.
- “Faites-nous confiance!”

Notre propre enquête démontre que:

- Les contrôles d'autorisation sont plus que sommaires
 - la sécurité informatique, même la plus élémentaire, ne fait pas partie du cahier des charges
 - les tests se rapportent aux vibrations, à l'humidité, à la résistance au feu...
 - le gouvernement n'a même pas accès aux rapports de contrôle.

et encore ...

- M.GROENENDAAL, fournisseur d'ordinateurs de vote Nedap, a tenté d'exercer un chantage sur le gouvernement néerlandais.
- SDU Uitgevers (l'autre fournisseur) avait pris en charge l'organisation des élections dans son entier.
- Les ordinateurs de vote sont de fait relativement faciles à manipuler.
 - mais ces manipulations sont très difficiles à établir après-coup
- Il est facile de mettre les ordinateurs de vote sous écoute à distance. (Le matériel nécessaire ne coûte que €30 chez Vandenborre)

Déroulement des événements

- Deux commissions sont mises sur pied en 2006.
 - La commission sur le processus de décision concernant le vote électronique
 - sous la présidence de l'ancien député HERMANS
 - *“Comment nous sommes-nous retrouvés dans un fourbi pareil?”*
 - La commission sur l'avenir du processus électoral
 - sous la présidence de l'ancien ministre KORTHALS ALTES
 - *“Comment allons-nous nous sortir de ce fourbi?”*

Mars 2007: OSCE/ODIHR

Final Report on the 22 November 2006 Parliamentary Elections in the Netherlands.

*In order to enhance public confidence in DRE voting machines, and to provide for meaningful audits and recounts, legislation regulating use of such systems should include provisions for a Voter Verified Paper Audit Trails (VVPAT) or an equivalent verification procedure. **Software dependent vote recording mechanisms which do not permit an independent check on their operation should be phased out.***

Voting system standards should not permit the use of systems which depend for their security on the secrecy of any part of their technical specifications. Reliance on proprietary systems should be reduced, where neither citizens, nor electoral officials, nor observers can determine how they operate.

Commission sur le processus de décision:

- “L’introduction de machines à voter n’a donné lieu aux Pays-Bas à aucun débat politique ou social.”
- “Le cahier des charges a un niveau d’abstraction particulièrement obtus.”
- “Il n’y avait aucune directive politique et il n’y a eu aucune initiative venant des fonctionnaires de l’état pour établir un règlement adapté à notre époque.”
- “Les lacunes précédemment constatées, ainsi que les assurances données sont restées sans suites.”
- “Le ministère n’a entamé aucune initiative en ce qui concerne l’évaluation de ses propres actions, ni n’a cherché à examiner le bon fonctionnement des machines Nedap utilisées aux Pays-Bas.”
- “Le cadre de références du Conseil Européen doit être traduit dans la pratique néerlandaise. Les mots-clés sont transparence et contrôlabilité.”
- “La connaissance et l’expérience nécessaires afin d’être à même de pouvoir évaluer le règlement concernant le cahier des charges et la certification des machines à voter font largement défaut au ministère”

Commission sur l'avenir

- Le vote doit se faire sur papier
- Une imprimante imprime le bulletin de vote
- Un appareil scanne les bulletins et effectue le décompte des voix.

Décisions prises en conséquence par le secrétaire d'état

- Le règlement concernant les machines à voter de 1997 est abrogé.
- Les certifications émises sont déclarées caduques.
- Le décret-loi concernant la procédure de vote est modifié.

- Le vote électronique disparaît entièrement de la réglementation.

Le Groupe Expert et les décisions prises par le conseil des ministres

- Un groupe expert "nouvelles technologies dans les bureaux de vote" est constitué
- Il analysera rigoureusement les technologies proposées
- Dans bien des domaines les choses apparaissent être plus compliquées et aussi plus coûteuses que prévu.
- Empêcher la mise sur écoute s'avère extrêmement coûteux.
- Même sans cette dernière les coûts se montent déjà à 100 millions d'Euros, voir davantage.
- Le 16 mai 2008 tombe la décision: le conseil abandonne l'idée de (faire) développer des appareils scanners et compteurs de voix. Dès lors les Pays-Bas, et cela pour une durée indéterminée, reviennent exclusivement au vote manuel sur papier.

République Fédérale: en attendant la casse

- Seuls les ordinateurs de vote néerlandais Nedap ont été autorisés.
- Ordinateurs de vote, règlements et procédures électoraux, ainsi que les discussions dont ils font l'objet sont pratiquement identiques à ceux des Pays-Bas.
- Une pétition contre les ordinateurs de vote a déjà recueilli 40.000 signatures.
- Les observateurs constatent que les règlements sont mal appliqués: le risque de fraudes est donc bien réel.
- La cour constitutionnelle rendra son arrêt cette année concernant la légalité constitutionnelle du vote par ordinateur.

Etats-Unis: de plus en plus de vote papier

- Les controverses à propos des élections et des résultats y sont monnaie courante.
- En Floride, une personne s'est retrouvé indûment élues au Congrès des Etats-Unis
- Des résultats 'étranges' sont constatés dans plusieurs Etats
- Des tests établissent l'existence de graves problèmes auprès de tous les ordinateurs de vote utilisés.
- Une loi fédérale interdisant les ordinateurs de vote sans émission de bulletins papier est en préparation.
- Plusieurs grands fabricants sont sur la sellette, les scandales s'accroissent.
- Nets soucis en ce qui concerne le déroulement et la fiabilité des élections présidentielles de l'année prochaine.
- Beaucoup d'Etats reviennent à des solutions papier.

France: le moratoire

- Conséquence des problèmes aux Pays-Bas: les municipalités se voient interdire l'achat de nouveaux ordinateurs de vote
- Plusieurs municipalités annoncent leur intention de retourner au vote papier.
- La municipalité d'Aulnay abandonne les ordinateurs de vote après l'élection de conseillers qui avaient ouvertement fait campagne pour leur disparition.

Royaume Uni: un beau fourbi

- Les tests concernant le décomptage automatisé sont affolants.
- chaque vote exprimé coûte une somme astronomique, c'est à dire 50 fois plus qu'un vote exprimé avec un bulletin papier.
- L'Electoral Council conseille d'arrêter les frais.

Irlande: les ordinateurs restent dans les cartons

- L'Irlande avait acquis pour €50 millions d'ordinateurs Nedap.
- Ce n'est qu'ensuite que l'on eu l'idée d'examiner leur niveau de sécurité ...
- ... et on décida de ne pas s'en servir ...
- ... sur quoi ceux-ci furent stockés dans une base militaire, dans des conteneurs.

Italie: On laisse tomber

Giuliano Amato, ministre de l'intérieur, en 2006:

"We decided to stop the electronic voting machine [...] During the 2006 elections we experimented with the machines as a voting system, and not a system that counts the sections, without any reference to the legally valid votes. Now that we arrived at the point in which we decide to continue, passing from the experimental phase to the implementation, using the machines for the counting as well, it is obvious: we decided to stop. It is a suggestion that came from the ministerial offices, I presented it to Prodi expressing my opinion as well, the Premier agreed. It will be the triumph of our ancestors, but for someone of my generation it isn't unpleasant either.

Let's stick to voting and counting physically because less easy to falsify."

Quebec: vote électronique abandonné après la débâcle

*“Dix ans d'utilisation du vote électronique sans problème majeur, dix ans de satisfaction croissante de municipalités qui en redemandaient, avaient donné une certaine crédibilité à cette nouvelle façon de tenir des élections”, a estimé Me Blanchet. “Ce que nous avons vécu le 6 novembre 2005 et ce que notre examen de la situation nous révèle, devrait nous convaincre que cette voie était **beaucoup plus hasardeuse que l'on pouvait le croire**”, a conclu le directeur général des élections.*

Belgique: Aujourd'hui

- La technologie en usage actuellement est complètement dépassée et soulève à plusieurs points de vue des doutes bien plus sérieuses que n'importe quel système utilisé jusqu'ici aux Pays-Bas.
- De fortes objections ont été exprimées en Belgique bien avant que se fut le cas aux Pays-Bas.
- Mais les autorités font l'impasse sur les risques encourus.

Belgique: Demain

- A-t-on bien réalisé les conséquences d'un système utilisant des copies papier des votes exprimés?
 - Quelle est la marche à suivre lorsque l'on constate des différences?
 - Qui fera le (re)comptage d'un grand nombre de bulletins si cela s'avère nécessaire? - les assesseurs étant rentrés à la maison.
- La méthode proposée en Belgique, avec des codes-barre cryptés, souffre des mêmes défauts que le vote (électronique) sans papier.

Pour résumer et conclure

- Le chemin du vote électronique est jonché de cadavres en décomposition, avec quelques crânes sur piques de ci et de là.
- Dès lors qu'un nouveau chapitre semble s'ouvrir en Belgique en ce qui concerne les méthodes de vote, il serait bon d'examiner ce qui s'est passé ailleurs en termes de succès ... et de désastres.

Pour résumer et conclure

- Soyez critiques et vigilants, et ne croyez pas sans plus tout ce que l'on vous raconte - moi y compris.
- En ce qui concerne les Pays-Bas, je vous conseille très fortement de prendre contact avec les chercheurs néerlandais spécialisés dans cette problématique, les fonctionnaires concernés au ministère de l'intérieur, ainsi que les membres du conseil électoral ('Kiesraad')
- Et finalement, demandez-vous bien: quelle est la valeur ajoutée du vote électronique?

Si il vous reste encore des questions

- Consultez nos pages web:
<http://www.wijvertrouwenstemcomputersniet.nl>
Vous y trouverez une masse d'information sur la situation aux Pays-Bas, et sur le vote électronique en général.
- Vous pouvez nous contacter par courriel:
info@wijvertrouwenstemcomputersniet.nl
- N'hésitez pas à nous contacter par téléphone:
00 31 20 463 6394 (fixe)
00 31 6 4715 8708 (mobile)